



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : TARIFS DES ESPACES-JEUNES 2019-2020**

**DÉCISION N° AU-19-295  
EN DATE DU 29 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déterminer les tarifs des Espaces-Jeunes pour l'année scolaire 2019/2020 ;

## D É C I D E

**DE FIXER** la participation familiale pour chaque inscription aux Espaces-Jeunes, à partir du 3 septembre 2019, comme suit :

- une inscription à l'année hors vacances scolaires (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 32 euros
- une inscription à l'année incluant les vacances scolaires : 85 euros
- une inscription de janvier à juin incluant les vacances scolaires : 50 euros
- une inscription de janvier à juin (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 21 euros
- une inscription pour une période de vacances scolaires : 16 euros
- une inscription pour un mois de vacances scolaires d'été : 27 euros
- une journée avec achat de prestation : 10 euros
- une demi-journée avec achat de prestation : 5 euros
- une inscription pour un stage d'une semaine : 36 euros
- une participation au mini-raïd : 6 euros

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

**Signé**

**Didier DENHEZ**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190729-lmc1H6413H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/07/2019 Date de Publication : 29/07/2019
---